

Regional European Organisation of the FDI National Report

Pays: FRANCE

Association: Association dentaire française, ADF

Lieu: GENEVE **Année :** 2017

I. Changement au sein de l'association et dans son organisation

L'Association Dentaire Française a renouvelé ses instances dirigeantes en avril 2016. Joël TROUILLET et Jean-Patrick DRUO ont été reconduits dans leurs fonctions de secrétaires généraux pour un nouveau mandat de 3 ans.

II. Tendances et développements

Dans la politique professionnelle

Les assistantes dentaires sont désormais inscrites au Code de la Santé Publique, aux côtés des ambulanciers. Cette profession devient paramédicale, mais sans possibilité d'auto-entrepreneuriat, régie par un décret définissant les activités à réaliser et les conditions :

- Assistance du praticien dans la réalisation des gestes avant, pendant et après les soins
- Accueil et communication auprès des patients
- Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire
- Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux
- Gestion et suivi du dossier du patient
- Recueil, transmission des informations par écrit et par oral et mise en œuvre de la traçabilité dans le cadre de la structure de soins
- Accueil, accompagnement des assistants dentaires en formation ou nouveaux arrivants dans la structure, et amélioration des pratiques professionnelles.

Dans la politique de santé

De nouvelles négociations conventionnelles se sont ouvertes en septembre 2016, qui devaient se terminer fin janvier 2017 par la signature d'un avenant n°4. Au terme de plusieurs réunions lors desquelles les parties n'ont pu s'accorder, les 3 syndicats représentatifs de la profession, dont la CNSD est leader en termes d'adhérents, ont rejeté la proposition d'avenant, considérant notamment que les révisions tarifaires des soins opposables (dont le tarif est fixé) proposées par l'Assurance maladie étaient trop insuffisantes face au niveau de plafonds proposés des honoraires de prothèses, variable d'ajustement pour équilibrer les coûts des cabinets dentaires libéraux.

Ce constat d'échec des négociations conventionnelles a conduit la Ministre de la Santé à mettre en place une procédure d'arbitrage, dont le règlement est paru au Journal officiel le 31 mars, encore plus défavorable à la profession que le texte de l'avenant qui lui avait été proposé.

Le 3 mars 2017, l'ensemble de la filière dentaire (chirurgiens-dentistes, assistantes dentaires, prothésistes et étudiants) avait manifesté à Paris en vain, pour protester contre la mise en œuvre de ce règlement arbitral.

Dès la parution du règlement au Journal Officiel, un plan de lutte a immédiatement été lancé par la CNSD, pour lutter contre ce texte inique qui entrave la liberté d'exercice et conduit à la fermeture des cabinets dentaires et porter nos revendications notamment dans le cadre des élections présidentielles qui se tiendront les 23 avril et 7 mai prochains. Trois axes d'action seront concomitamment développés : i) les recours juridiques visant à supprimer le règlement arbitral ; ii) les actions auprès des politiques pour que le futur Gouvernement revienne sur ces dispositions et, iii) la mobilisation par étape de la profession.

Dans la politique de l'Éducation

Formation initiale

Pessoa - Le CLESI

Par deux arrêts du 27 septembre 2016, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné à l'association CLESI de cesser de dispenser des cours dans le cadre d'une formation en odontologie. C'est le combat de toute la profession (étudiants et actifs) soutenu par les organisations inter-professionnelles, qui se voit récompensé aujourd'hui.

Hélas, un nouvel établissement l'École Supérieure d'Études Médicales » a aussitôt pris la relève, ventant sur son site internet « 5 raisons de faire des études de médecine sans concours de la PACES », proposant pour le cursus dentaire, 2 ans à Dublin en langue française, suivis de trois ans à Porto ou Lisbonne en langue portugaise.

Formation continue

Néant

Dans le système d'assurance (assurance publique et privée)

Assurance obligatoire

Voir plus haut « politique professionnelle et dans la politique de santé ».

III. Autres informations (activités, ...)

Centres low-Cost :

Après la multiplication des plaintes de patients abusés, (sur-traitements, mutilations, escroqueries...), et les différentes alertes lancées par la profession auprès des pouvoirs publics et des médias, l'association Dentexia a été placée en liquidation judiciaire et ses 5 centres low-cost ont été fermés.

Les quelques 2000 victimes répertoriées à ce jour bénéficieront d'une indemnisation exceptionnelle de l'Assurance maladie. La CNSD avait en amont établi un canevas pratique et un formulaire pour aider les praticiens à réaliser un bilan clinique et un relevé de constatations des patients abusés.

L'édition 2017 du congrès de l'ADF se tiendra du mardi 28 novembre au samedi 2 décembre 2017 au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot, sur le thème « les Fondamentaux, source de sérénité ».